

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Concertation sur le projet Cigéo »</i> <i>du 23 janvier 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 23/01/2020</i>

La séance est ouverte à 10 heures 06 sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.

I. Programmation des futures réunions du Groupe de travail (GT)

Jean-Claude DELALONDE présente ses vœux aux membres du groupe de travail. Il souhaite planifier les prochaines réunions afin de préparer la séance plénière du Haut comité qui se tiendra le 19 mars 2020.

Elisabeth BLATON indique que la visite du centre de Bure (Centre de Meuse / Haute-Marne de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (CMHM – ANDRA)) est prévue le 31 mars 2020. Elle demande aux participants qui ne l'ont pas encore fait de confirmer leur présence.

Les prochaines réunions du groupe de travail se tiendront le 6 mars 2020 (matin) et le 1^{er} avril 2020 (matin).

II. Validation du compte rendu de la réunion du 13 novembre 2019

Elisabeth BLATON indique que le document présent dans le dossier distribué en séance prend en compte les remarques formulées par le groupe de travail. Elle précise que les comptes rendus ne seront rendus publics qu'une fois les travaux du GT adoptés par le Haut comité.

Le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

III. Echanges et discussions sur le projet de mandat

Jean-Claude DELALONDE précise que le projet de mandat établi à l'issue de la réunion du 13 novembre 2019 a été envoyé aux membres du GT.

En préambule aux discussions sur ce projet, **Jean-Claude DELALONDE** souhaite évoquer un débat récent qui lui tient à cœur. Suite à l'information de la tenue, le 30 janvier, d'un groupe de travail de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) sur les déchets HA-MAVL et plus spécifiquement sur la poursuite des réflexions engagées par l'ANCCLI, le CLIS de Bure et l'IRSN sur la DAC Cigéo, il lui a été dit que son rôle de Président du GT « Concertation sur le projet Cigéo » était potentiellement incompatible avec ses fonctions de Président de l'ANCCLI. Pour éviter les procès d'intention, il tient à préciser que l'ANCCLI ne se

positionne, ni pour, ni contre le nucléaire et que l'association ne dépend d'aucune entité. De son côté, l'ANDRA sollicite le Haut comité, mais ce dernier demeure tout à fait indépendant.

Il rapporte que le dernier baromètre de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) indique que 33 % des Français sont inquiets par rapport aux déchets nucléaires. Ce sujet est très important pour la population et il faut poursuivre l'information et la sensibilisation sur ce sujet sensible. L'ANCCLI traite de cette problématique depuis 2010 et a produit de nombreux travaux en partenariat avec l'IRSN et le CLIS de Bure. Les membres des Commissions locales d'information (CLI) (élus, syndicalistes, associations de défense, experts) sont montés en compétences sur ce sujet. Les orientations sont systématiquement prises à l'unanimité et museler la concertation est hors de question. Par ailleurs, il rappelle que les statuts et missions de l'ANCCLI sont fixés par la loi¹.

L'objectif de ce GT du HCTISN est la concertation sur le projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique) porté par l'ANDRA. L'ANDRA a en effet souhaité associer le Haut comité à ses réflexions sur les modalités de concertation avec le public pendant le temps d'instruction de la Demande d'autorisation de création (DAC) du projet. Ainsi, le Haut comité est appelé à donner son avis, mais les décisions reviennent à l'ANDRA.

Jean-Claude DELALONDE s'est étonné de voir mis en cause, à travers lui, un programme de travail de l'ANCCLI sur les déchets qui date de 2010. Il estime nécessaire de tenir compte des travaux et réflexions passés. Il est très surpris des rumeurs qui circulent et lui attribuent des intentions malhonnêtes dans le cadre du groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo ». Si les objectifs de ce GT étaient incompatibles avec ses fonctions à l'ANCCLI, il n'aurait jamais accepté de le présider.

Il annonce que l'ANCCLI se réunira le 30 janvier prochain pour poursuivre le dialogue technique sur les déchets de haute et moyenne activités à vie longue, initié il y a dix ans. Ces travaux sont légitimes et, ces initiatives, pour partager l'information, encouragées par la loi sur la transparence nucléaire, ne sauraient être entravées.

Cette réunion initiée par l'ANCCLI, le Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure) et l'IRSN a suscité beaucoup d'émoi. Pourtant, son objectif est très différent de celui du GT « Concertation sur le projet Cigéo ». L'ANCCLI n'a aucun rôle dans l'organisation de la concertation. En revanche, elle vise la mise en commun des connaissances et la montée en compétences des acteurs. Ses travaux se poursuivront.

Le projet Cigéo doit être abordé de manière globale et tenir compte du des initiatives complémentaires du passé comme du futur. Les préoccupations des parties prenantes doivent être entendues, mais le GT « Concertation sur le projet Cigéo » n'a pas vocation à juger le projet, ni à limiter les initiatives portées par la diversité des acteurs impliqués et mobilisés pour favoriser le dialogue, **Sébastien FARIN** souhaite faire écho aux propos de Jean-Claude DELALONDE. Premièrement, l'ANDRA n'a jamais mis en doute l'indépendance de l'ANCCLI. L'ANDRA souhaite travailler de concert, intelligemment, pour avancer sur ce sujet de la concertation. Deuxièmement, le programme de travail de l'ANDRA, incluant notamment les démarches de

¹ <https://www.anccli.org/les-textes-de-loi-relatifs-aux-cli/>

concertation sur le projet Cigéo, a été présenté dans un document de plus de cent pages² élaboré en vue de la Demande d'utilité publique (DUP). L'enjeu est d'organiser la concertation sur le projet Cigéo au niveau local et d'en rendre compte aux garants. La Commission nationale du débat public (CNDP) avait demandé à l'ANDRA d'attendre la fin du débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) pour poursuivre la concertation nationale.

Enfin, concernant la réunion de l'ANCCLI évoquée par Jean-Claude DELALONDE, **Sébastien FARIN** pense qu'une information collective sur sa tenue aurait été bienvenue, par exemple lors de leur dernière rencontre en novembre.

Jean-Claude DELALONDE en convient, mais évoque un problème de délais, le programme de travail de la réunion n'ayant été validé que le 27 novembre dernier, lors de l'Assemblée générale de l'ANCCLI. Il transmettra le programme aux membres du GT.

Benoit JAQUET pense que l'information sur la réunion de l'ANCCLI avait été transmise lors du dernier Conseil d'administration du CLIS, en décembre 2019, auquel assistait le directeur de l'ANDRA du site.

Sébastien FARIN se souvient que l'information n'était pas particulièrement précise et il souhaiterait à l'avenir une meilleure communication.

Jean-Claude DELALONDE répète que ce groupe d'échanges techniques réunissant l'ANCCLI, le CLIS de Bure et l'IRSN existe depuis 2012. Son objectif est de poursuivre les réflexions issues de la Conférence citoyenne au travers de séminaires et de formations destinés aux membres des CLI.

Elisabeth BLATON préconise de préciser les périmètres des deux groupes de travail.

Patrick BIANCHI ne comprendrait pas que Jean-Claude DELALONDE ait accepté d'être Président du GT « Concertation sur le projet Cigéo » si ce groupe technique de l'ANCCLI poursuivait des objectifs similaires.

Jean-Claude DELALONDE considère que le rôle de l'ANCCLI consiste à intervenir comme facilitateur pour faire monter en compétences, grâce à des formations, les membres de l'association, notamment sur le sujet des déchets.

Audrey LEBEAU-LIVE pense que ces deux initiatives sont complémentaires. Le GT technique de l'ANCCLI poursuit un travail, initié il y a dix ans, sur les déchets, tandis que le GT « Concertation sur le projet Cigéo » du Haut comité a un terme et vise spécifiquement la concertation sur le projet Cigéo. Elle convient toutefois que la transparence et l'information pourraient être améliorées afin de faciliter la communication.

Jean-Claude DELALONDE pense que le projet de mandat du GT « Concertation sur le projet Cigéo » apportera les clarifications nécessaires et permettra à chaque acteur de poursuivre ses réflexions et travaux.

Elisabeth BLATON présente le projet de mandat.

² Proposition de plan directeur pour l'exploitation de Cigéo – Edition Avril 2016 (<https://www.andra.fr/sites/default/files/2018-08/proposition%20PDE%20avril%202016.pdf>)

Un paragraphe introductif précise que le GT a été constitué par décision du Haut comité pour répondre à la demande de l'ANDRA qui souhaite un continuum de la concertation avec le public sur le projet Cigéo, ce pendant la première phase d'instruction de la DAC jusqu'à l'enquête publique.

La partie « Contexte » rappelle la nature du projet Cigéo et les différents temps d'échanges avec la société civile qui ont eu lieu depuis les années 1990 concernant le projet Cigéo. **Elisabeth BLATON** pense que cette partie pourrait être complétée, en particulier en précisant les enjeux et le rôle des garants nommés dans le cadre de la concertation post-débat public actuellement en cours. Elle s'interroge, en outre, sur le choix du singulier ou du pluriel pour la concertation.

La partie « Procédure réglementaire d'instruction de la demande d'autorisation de création » est factuelle. **Elisabeth BLATON** propose d'y ajouter le schéma prévisionnel d'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo dans la version remise ce jour aux membres du GT.

Sébastien FARIN remet également aux participants la fresque au format A3 sur l'historique du projet Cigéo et fait remarquer que suite à la dernière réunion, les termes « *sous réserve de l'autorisation* » ont été modifiés par les termes « *sous réserve des autorisations* ».

Benoit BETTINELLI demande si le dépôt de la DAC est toujours prévu en 2020.

Sébastien FARIN lui confirme qu'il est prévu fin 2020.

Elisabeth BLATON poursuit sa présentation par la partie « Enjeux » du projet de mandat. Ces derniers constituent les axes de travail du GT.

Le principe même de la poursuite de la concertation fait partie des enjeux. Elle propose de préciser « *pendant l'instruction de la demande d'autorisation* ». Le périmètre de la concertation est également à questionner. D'autres interrogations sont soulevées. La demande d'autorisation de création étant un dossier technique, celui-ci portera notamment sur l'impact environnemental du projet et les dispositions prises en matière de sûreté nucléaire. Toutefois, la gouvernance n'est en général pas une dimension développée dans les dossiers de DAC.

Sébastien FARIN précise que la gouvernance est une dimension importante du Plan directeur pour l'exploitation (PDE) de Cigéo.

Elisabeth BLATON indique ensuite que les modalités de la poursuite de la concertation sont également un enjeu à discuter. Enfin, une phrase explique que les enjeux découlent de la demande formulée par l'ANDRA au Haut comité.

La partie suivante présente les « Objectifs du groupe de travail ». Le premier objectif mérite selon elle d'être reformulé. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a fait part de commentaires. Au niveau du deuxième objectif, elle propose d'indiquer que les propositions pourront être formulées en prenant en compte une dimension nationale, mais en tenant compte également de spécificités territoriales.

Concernant le temps de la concertation, la demande de l'ANDRA porte sur la période allant du dépôt de la DAC jusqu'à l'enquête publique. Le groupe peut envisager d'émettre également des

recommandations pour une concertation ultérieure à l'instruction de la demande d'autorisation de création. A ce sujet, l'ASN a émis un commentaire en indiquant que des dispositions en la matière figuraient d'ores et déjà dans le code de l'environnement avec notamment la mise à jour régulière du PDE.

L'instruction du dossier est par ailleurs rendue compliquée par les consultations prévues spécifiquement pour la DAC de Cigéo. De nombreuses questions se posent sur le calendrier du projet, ainsi que sur la remise des avis des entités impliquées dans la procédure d'instruction et la prise en compte des attentes du public.

Enfin, le projet de mandat propose un « Calendrier des travaux du groupe de travail ». Le dépôt de la DAC de Cigéo étant prévu pour la fin de l'année, il conviendrait que le GT formule ses propositions au Haut comité en novembre 2020, afin qu'il puisse statuer lors de sa réunion plénière du 10 décembre 2020.

Jean-Claude DELALONDE propose que ce document fasse office de version martyre et que chaque membre du GT fasse part de ses remarques.

Elisabeth BLATON informe les participants des commentaires reçus de Roger SPAUTZ, absent ce jour. D'une part, il se demande si la consultation pourrait être transfrontalière (impliquant l'Allemagne et le Luxembourg) et il pose la question de la localisation des nappes phréatiques dans la région. D'autre part, il note l'absence dans le projet de mandat du sujet du dédommagement en cas d'accident ou de contamination.

Jean-Claude DELALONDE s'interroge sur les acteurs à impliquer au niveau transfrontalier. Les CLI transfrontalières incluent dans leur composition des représentants des pays concernés.

Benoit BETTINELLI rappelle que la réglementation d'Espoo (convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement) stipule qu'en cas d'impact transfrontalier important, les pays concernés doivent être consultés.

Elisabeth BLATON indique que c'est le préfet chargé de coordonner l'organisation des consultations locales et l'enquête publique qui met en œuvre ces consultations conformément à la réglementation.

Benoit BETTINELLI souligne que les pays positionnés en défaveur du nucléaire regardent de très près les risques d'accident.

Elisabeth BLATON propose de modifier en direct le texte de projet de mandat en fonction des remarques.

Discussions

Marie-Line MEAUX remercie le groupe de l'avoir invitée à participer à ses travaux, très importants pour la CNDP, garante du débat public.

Elle pense que la première partie du projet de mandat ne distingue pas suffisamment la concertation issue des obligations juridiques de la concertation relevant d'une démarche volontaire. Une seule concertation, post débat public est imposée par les textes réglementaires. Celle-ci peut inclure

différentes thématiques et ateliers. Par ailleurs, des concertations « liées » sont organisées par d'autres maîtres d'ouvrage tels que RTE ou SNCF réseau.

Elle souligne que la CNDP n'accompagne pas la concertation, mais elle en est le garant. Ainsi, la phrase en haut de la page 2 « *Cette concertation est accompagnée par trois garants nommés par la Commission nationale du débat public (...)* » est à modifier. Plus bas, dans cette même page, avant la partie relative à la « Procédure réglementaire d'instruction de la demande d'autorisation de création », elle souhaite que soit précisé qu'il s'agit d'une demande de la CNDP.

Elle suggère une recommandation du Haut comité quant aux modalités d'une « *concertation post débat public* ». Pour la CNDP, aucune discussion n'est nécessaire sur le principe de la poursuite même de la concertation (partie « Enjeux », premier point).

Elisabeth BLATON demande qui décide des thèmes de la concertation post débat public.

Marie-Line MEAUX répond qu'il s'agit du porteur de projet. Le garant veille au bon déroulement du processus et échange avec le porteur. La CNDP discute régulièrement avec l'ANDRA des thèmes de la concertation. Le sujet du « cadre de vie dans 30 ans », difficile à aborder, a ainsi fait l'objet de nombreux échanges. Si la CNDP estime que le maître d'ouvrage s'est éloigné des principes établis, elle a le devoir de le signaler.

Sébastien FARIN précise que l'ANDRA construit également la concertation avec des acteurs des territoires.

Yves LHEUREUX s'interroge sur les autres initiatives de concertation existantes.

Audrey LEBEAU-LIVE explique que la concertation post débat public est confiée à l'ANDRA, la CNDP en est le garant. En parallèle, différents acteurs concernés peuvent mener des initiatives en matière d'information. Le Haut comité aura d'ailleurs tout intérêt à regarder de près ce type d'actions très intéressantes.

Sébastien FARIN rappelle que l'enjeu de l'ANDRA est d'articuler la concertation avec ces initiatives et de la rendre plus lisible au plus grand nombre.

Olivier LAFFITTE estime qu'il manque des éléments d'information, notamment au regard des déchets de haute et moyenne activités à vie longue.

Elisabeth BLATON partage le besoin d'un état des lieux pédagogique, mais elle propose de le faire dans le cadre des travaux du groupe de travail et non dans le cadre de l'élaboration du mandat.

Sébastien FARIN proposera des éléments à ce sujet.

Yves LHEUREUX regrette que la concertation soit limitée à la phase d'instruction.

Elisabeth BLATON répond que le projet de mandat indique justement « *le groupe de travail pourra également formuler des recommandations sur les concertations qui pourraient également être menées après l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet, aux étapes clés et structurantes du projet* » (partie « Objectifs du groupe de travail »).

Benoit JAQUET ne comprend pas alors pourquoi est inscrit « *pendant la première phase d'instruction (...)* » (Paragraphe introductif).

Jean-Claude DELALONDE explique que ce paragraphe rappelle que le Haut comité répond à une demande de l'ANDRA qui porte sur la concertation post débat public, à caractère obligatoire. Le Haut comité peut décider de rester dans le cadre de cette demande, ou bien d'étendre ses préconisations à d'autres concertations.

Sébastien FARIN se demande comment assurer un continuum entre la concertation post débat public et les concertations qui seront menées notamment dans le cadre des mises à jour du Plan directeur pour l'exploitation (PDE) du projet Cigéo. Il précise que l'ANDRA n'a pas rédigé cette phrase. Il signale en outre qu'il n'y a pas eu de saisine écrite transmise au Haut comité.

Marie-Line MEAUX suggère que les enjeux du GT « Concertation sur le projet Cigéo » soient indiqués dès ce paragraphe introductif. Elle pense que la question se pose pour une concertation en aval de la DAC.

Sébastien FARIN le confirme puisqu'en amont il a été choisi de mener une concertation jusqu'à la DAC.

Marie-Line MEAUX a compris que deux demandes émanaient de l'ANDRA. D'une part, l'ANDRA est engagée à mener une concertation jusqu'à l'enquête publique de la DAC. Pour ce faire, elle demande au Haut comité des recommandations concernant les modalités et les acteurs à impliquer. D'autre part, l'ANDRA se pose la question de l'opportunité d'une concertation après la DAC.

Sébastien FARIN est d'accord avec cette explication.

Elisabeth BLATON s'est basée sur la présentation de l'ANDRA lors de la dernière réunion du groupe de travail et celle présentée aux membres du Haut comité lors de la réunion plénière de juin 2019.

Jean-Daniel VAZELLE y voit une contradiction avec le Code de l'environnement qui préconise une concertation jusqu'à l'enquête publique et même après, y compris éventuellement jusqu'à la réalisation des travaux.

Jean-Claude DELALONDE préconise d'évoquer dans le projet de mandat une concertation en amont et en aval.

Yves LHEUREUX conseille de ne pas se focaliser uniquement sur la DAC, mais plutôt de construire, grâce aux initiatives des différents acteurs, des réflexions longues. Le Haut comité peut tout à fait aller au-delà de la saisine de l'ANDRA. Les actions peuvent être poursuivies et les retours d'expérience valorisés, y compris après la tenue de la réunion plénière de fin 2020, réunion à l'occasion il est prévu de présenter les travaux du groupe de travail aux membres du Haut comité.

Benoit JAQUET souhaite que le GT évite de se doter d'un cadre trop rigide.

Sébastien FARIN demande que soit enlevé « *et* » dans la partie « *Contexte* » (« *remis par l'ANDRA au Gouvernement et concluant (...)* ») et que soit revu le premier point présentant les objectifs du groupe de travail.

Jean-Claude DELALONDE conclut des échanges que le préambule doit être revu et clarifié.

Yves LHEUREUX propose d'ajouter « *notamment* » à « *pendant la première phase d'instruction (...)* ».

Igor SGUARIO suggère de modifier le texte en présentant les objectifs plutôt que le contexte.

Jean-Claude DELALONDE propose de reprendre, du compte rendu de la réunion du 13 novembre 2019, la deuxième phrase indiquée en ouverture de séance. Cette dernière est issue de la présentation faite par l'ANDRA à la réunion du Haut comité du 27 juin dernier.

Sébastien FARIN indique que l'enjeu présenté lors de la réunion de juin 2019 était bien la concertation pendant le temps de l'instruction de la demande d'autorisation de création.

Elisabeth BLATON résume les échanges.

- Partie « *Contexte* » : le contexte réglementaire sera clarifié et cette partie précisera que la feuille de route de l'ANDRA est bien définie dans le cadre de la concertation post débat public.
- Il n'y a pas de remarque sur la partie « *Procédure réglementaire d'instruction de la demande d'autorisation de création* ».
- La partie « *Enjeux* » nécessite d'être clarifiée. Les enjeux de la concertation pendant l'instruction relèvent notamment de « *l'élargissement du périmètre de la concertation post débat public à une échelle nationale* ».

Jean-Michel ROMARY estime que cet élargissement ne pourra se faire sur les mêmes thématiques que les discussions locales, les enjeux nationaux et locaux étant différents.

Igor SGUARIO a retenu du rapport de la CNDP la notion de territorialisation en associant les publics. Il suggère d'associer des acteurs nationaux à la concertation Cigéo.

Benoit JAQUET répond que l'objectif n'est pas de transposer au niveau national la concertation locale.

Marie-Line MEAUX estime qu'organiser une concertation nationale ne consiste pas à mener des débats publics dans des grandes villes. La dimension territorialisée du projet Cigéo a en effet été soulignée dans le rapport de la CNDP³. Une concertation à cette échelle est incontournable. Par ailleurs, le premier thème de la feuille de route est largement orienté sur la préparation de la DUP (impacts sanitaires, territoriaux...), tandis que le deuxième correspond à la DAC. Mais le projet Cigéo présente des dimensions de sûreté et de gouvernance qui sont des enjeux nationaux.

³ Rapport du comité d'évaluation – Débat public Cigéo – Conférence de citoyens (13 juin 2014) (<https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/documents/rapport-comite-evaluation-cigeo.pdf>)

L'échelle territoriale ne pourra pas porter seule le débat sur la conception et la gouvernance du centre. L'ANDRA peut, dans cette perspective, constituer un groupe de travail avec des représentants d'associations nationales. La question n'est pas d'organiser un débat public national, mais de réfléchir à l'implication des parties prenantes nationales dans la concertation.

Jean-Claude DELALONDE considère que cela figure dans le projet de mandat (dernier point avant la partie « Calendrier »).

Marie-Line MEAUX signale que déterminer des modalités de travail avec ces acteurs est une tâche compliquée, d'autant plus si l'on souhaite une articulation avec des initiatives relatives par exemple aux réunions de dialogue technique.

Audrey LEBEAU-LIVE suggère de préciser, en haut de la page 2 (« *Cette concertation est accompagnée par trois garants nommés par la Commission nationale du débat public (...)* »), qu'il s'agit de la feuille de route de la concertation mise en place par l'ANDRA. De plus, il faut éviter de laisser penser que la présence de garants est une demande de la CNDP.

Sébastien FARIN corrobore cet avis et souhaite que soit stipulé que l'ANDRA a volontairement sollicité la désignation de garants par la CNDP.

Elisabeth BLATON prendra en compte ces remarques.

Audrey LEBEAU-LIVE pense que la partie « Enjeux » doit intégrer la volonté de favoriser l'émergence d'initiatives pluralistes complémentaires.

Benoit JAQUET se demande si le paragraphe « Enjeux » ne doit pas être supprimé puisque seule la dernière phrase importe désormais.

Elisabeth BLATON est d'accord.

Audrey LEBEAU-LIVE s'interroge sur l'identification d'espaces de dialogue pour les questions orphelines qui n'ont pas trouvé leur place dans le débat.

Elisabeth BLATON pense que ce sujet est couvert par le dernier point du deuxième objectif.

Yves LHEUREUX explique que les retours d'expérience de débats menés dans le cadre de l'ANCCLI avaient en effet fait ressortir des sujets, parfois propres à un nombre limité d'acteurs, mais nécessitant toutefois des réponses.

Sébastien FARIN demande des exemples de question orpheline.

Audrey LEBEAU-LIVE répond qu'il peut s'agir de questions socio-économiques, de coûts ou de gouvernance, soulevées par les citoyens. Même si elles ne relèvent pas du GT, elles doivent être prises en considération.

Elisabeth BLATON résume les propos sur la partie « Objectifs du groupe de travail » :

- reformuler la phrase « *De se prononcer sur le principe d'une continuité du débat sur les aspects techniques du projet, (...)* » (objectif n° 1), puisque le principe de la continuité est confirmé. En effet, la question se pose plutôt sur les modalités de sa poursuite,

- évoquer les initiatives pluralistes complémentaires dans le paragraphe traitant des « *recommandations sur le pilotage* » (objectif n° 2).

Sébastien FARIN souhaiterait voir précisé que certaines des préconisations du GT ne rentreront pas dans le champ de la demande de l'ANDRA.

Benoit JAQUET précise que l'ANDRA ne sera pas seule en charge de la mise en œuvre des recommandations émises.

Elisabeth BLATON rappelle au groupe qu'il doit également émettre des recommandations sur le pilotage de la concertation.

Yves LHEUREUX suggère de rappeler, en début de document, que les recommandations s'appuieront sur des initiatives diverses, parfois anciennes.

Marie-Line MEAUX préconise, d'une part, d'identifier le mandat du GT au regard de la demande de l'ANDRA, et, d'autre part, d'émettre des recommandations à destination de la société civile. La CNDP souligne que le « grand public » inclut des personnes plus ou moins « sachant » et des experts. La concertation doit prendre en compte ces différents types de public, ce que le mandat du GT doit peut-être spécifier.

Elisabeth BLATON répond que l'état des lieux pédagogiques a justement vocation à étudier le rôle des différentes parties prenantes. Des recommandations pourront être destinées à certains acteurs spécifiques.

Marie-Line MEAUX pense que l'avis qui sera émis par le groupe de travail intéressera un large public et de nombreux acteurs.

Elisabeth BLATON précise que les modalités de concertation évoquées dans le projet sont bien à destination de l'ANDRA.

Yves LHEUREUX suggère d'indiquer, dès le début du projet de mandat, que l'ambition est de coordonner des actions menées pour informer le public.

Jean-Claude DELALONDE demande si le préambule doit être étoffé pour justifier de la globalité de la réflexion du Haut comité.

Elisabeth BLATON propose de compléter en ce sens le paragraphe « Contexte » et de faire le lien avec la partie « Objectifs du groupe de travail ».

Patrick BIANCHI rappelle que la problématique des déchets concerne tout le territoire et que le projet Cigéo contribuera à sécuriser les déchets. Il considère que prendre en compte cette installation est un devoir national. Il estime important d'expliquer à la population les enjeux inhérents au projet et de veiller à protéger les générations futures.

Olivier LAFFITTE propose d'ajouter « *à partir de la mise en service* », après « *il est prévu que son exploitation s'étale sur 120 ans (...)* » (page 1).

Jean-Claude DELALONDE propose d'en rester là sur ce point de l'ordre du jour. Elisabeth BLATON transmettra aux membres du GT une version modifiée du projet de mandat, intégrant les

modifications validées. Ce nouveau document pourra faire l'objet d'échanges d'ici à la prochaine réunion où il sera, si possible, validé.

IV. Présentation des inventaires du dossier DAC de Cigéo par l'ANDRA

Florence LIEBARD explique que le périmètre des déchets retenus pour les études de Cigéo se décompose en un inventaire de référence et un inventaire de réserve. Ces inventaires sont cadrés par le Code de l'environnement. L'inventaire de référence sert pour la conception du centre de stockage. Lui est adjoint un inventaire de réserve afin de prendre en compte les incertitudes liées notamment à la mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets ou à l'évolution de la politique énergétique française.

L'inventaire national

La donnée d'entrée des inventaires de Cigéo est l'Inventaire national (IN) qui a connu deux éditions, en 2015 et en 2018. Une édition comprend quatre ou cinq documents, dont un inventaire géographique et un catalogue des familles de déchets. Une page Internet est dédiée à cet inventaire national (www.inventaire.andra.fr), elle présente une carte interactive.

Outre la présentation du bilan des stocks de déchets et de matières, l'édition de l'IN présente les volumes de déchets et de matières associés à des scénarios prospectifs de politique énergétique. Ainsi, l'édition 2018 propose quatre scénarios contrastés : trois scénarios de renouvellement et un scénario de non-renouvellement.

Les trois scénarios de renouvellement (SR1, SR2 et SR3) se distinguent par différentes durées de fonctionnement des réacteurs du parc actuel et le déploiement de nouveaux réacteurs, avec des hypothèses différentes sur le type de réacteurs déployés. Le scénario de non-renouvellement (SNR) consiste en l'arrêt de la production électronucléaire.

Benoit JAQUET s'interroge sur la présence de MOX (Mélange d'oxyde de plutonium et d'uranium) dans le SNR.

Jean-Michel ROMARY explique que le MOX neuf sera consommé jusqu'à l'arrêt et que le MOX usé sera stocké.

Olivier LAFFITTE ne voit pas de scénario d'arrêt de retraitement.

Florence LIEBARD répond que le SNR induit l'arrêt du retraitement. Il n'y a en revanche pas de scénario de renouvellement sans retraitement.

SR2 correspond au scénario pour l'inventaire de référence de Cigéo. SR1, SR3 et SNR correspondent aux scénarios pour l'inventaire de réserve de Cigéo.

L'inventaire de référence de Cigéo

L'inventaire de référence repose sur les principes suivants. Le scénario prend en compte les installations autorisées à fin 2016. Le parc actuel comprend 58 réacteurs en fonctionnement de type REP (Réacteur à eau pressurisée) et un réacteur EPR (European pressurized reactor) en cours de construction (Flamanville). La durée d'exploitation prise conventionnellement en référence pour

tous les réacteurs est de 50 ans. Cela ne préjuge pas des résultats du réexamen décennal de sûreté des réacteurs ni des modalités liées, le cas échéant, à l'allongement de la durée d'exploitation de ces réacteurs au-delà de 50 ans. Par ailleurs, les estimations ne prennent pas en compte les matières et déchets radioactifs générés par le fonctionnement de nouveaux réacteurs. Enfin, la totalité des combustibles usés est supposée traitée.

Pour cet inventaire de référence, le volume des colis primaires de déchets de Haute activité (HA) est de 10 045 m³ et celui des déchets de Moyenne activité à vie longue (MA-VL) est de 73 011 m³. Les évolutions sont faibles depuis 2011.

L'inventaire de référence de Cigéo comprend des typologies de déchets. Les déchets HA sont principalement des déchets vitrifiés. Les déchets MA-VL sont majoritairement des déchets de structure. Les autres types de déchets sont les déchets résultant du traitement des effluents liquides, les déchets technologiques et les déchets d'activités, incluant les déchets d'ITER⁴.

Sébastien FARIN précise que l'ANDRA travaille sur la prise en charge de tous les déchets, y compris les déchets produits suite aux démantèlements.

Florence LIEBARD explique qu'un focus a été réalisé sur les déchets bitumés. Des actions sont à mener afin de pouvoir décider, le moment venu, du mode de gestion adapté de ces colis de déchets, ce mode pouvant ne pas être unique.

L'inventaire de réserve de Cigéo

Les objectifs de l'inventaire de réserve sont de prendre en compte d'éventuelles évolutions de stratégie des industriels ou de politique énergétique et d'intégrer les incertitudes liées notamment à la mise en place de nouvelles filières de gestion de déchets.

Comme cela a été dit, l'inventaire de réserve est fondé sur les scénarios de l'édition 2018 de l'inventaire national. Il prend en compte l'impact de la durée de fonctionnement du parc actuel, le renouvellement ou non du parc et le type de réacteurs déployés dans le parc futur.

Les évolutions de stratégie des industriels (augmentation de la durée de vie du parc actuel) sont traduites dans les scénarios SR1 et SR3. L'évolution de la politique énergétique (non-renouvellement du parc actuel ou arrêt du nucléaire) est prise en compte via le scénario SNR. L'hypothèse de durée d'exploitation du parc actuel a été étendue de 50 à 60 ans afin de maximiser le volume de combustibles usés à stocker. De ces scénarios découlent les « quantitatifs » utilisés pour les outils d'adaptabilité de Cigéo.

La prise en compte des combustibles usés (CU) dans l'inventaire de réserve implique de ne plus considérer les déchets issus du retraitement de ces CU de l'inventaire de référence (CSD-V (Colis standards de déchets vitrifiés) et CSD-C (Colis standards de déchets compactés)). L'inventaire de réserve de Cigéo prend en compte les combustibles usés d'Électricité de France (EDF) et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

⁴ ITER (*International Thermonuclear Experimental Reactor*) est un projet de réacteur nucléaire de recherche civil à fusion nucléaire de type tokamak, situé à sur le site du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives de Cadarache. Le projet associe trente-cinq pays : Union européenne, Inde, Japon, Chine, Russie, Corée du Sud, États-Unis et Suisse.

Patrick BIANCHI demande pourquoi est spécifié dans la diapo 21 « expertisés ou non » pour les éléments combustibles usés provenant des réacteurs expérimentaux du CEA.

Florence LIEBARD convient que la formulation devrait être modifiée, car il s'agit plutôt de degrés d'expertises différents. Elle précise que le bilan d'inventaire en termes de nombre d'éléments est purement comptable. Ensuite, les études sont déclinées selon la typologie des éléments combustibles.

Thierry DUQUESNOY signale que le nombre d'éléments combustibles n'est pas toujours pertinent.

Florence LIEBARD détaille ensuite les déchets et leurs volumes destinés au stockage de Faible activité à vie longue (FA-VL) pris en compte par l'inventaire de réserve. Il s'agit des colis de boues bitumées, des déchets dits « UNGG (Uranium naturel graphite gaz) de la Hague », des déchets de graphite (chemises et empilements) et enfin des déchets issus de petits producteurs et du nucléaire diffus.

Yves LHEUREUX avait compris que l'arrêt d'ASTRID⁵ aurait une incidence sur les volumes de MOX. Pourtant, le terme RNR (pour Réacteur à neutrons rapides) apparaît à plusieurs reprises dans le document.

Florence LIEBARD répond que cet impact est intégré aux scénarios de l'IN, notamment le SR3. Le stock de combustibles usés MOX est bien pris en compte dans l'inventaire de réserve de Cigéo. En revanche, le scénario de référence intègre le retraitement de l'ensemble des combustibles usés.

Sébastien FARIN souligne que ces scénarios ont vocation à fournir des ordres de grandeur contrastés. Ils permettent d'encadrer le processus global.

Yves LHEUREUX demande quel est l'impact de l'annonce d'EDF de l'arrêt de certains réacteurs.

Florence LIEBARD répond que les scénarios de l'IN encadrent ces arrêts.

Elisabeth BLATON se demande si les inventaires de référence et de réserve sont révisés tous les trois ans, à l'instar de l'IN.

Florence LIEBARD explique que pour l'inventaire national, un bilan des stocks de déchets produits est réalisé chaque année, et, tous les trois ans, sont adjointes des prévisions de stock. Elle rappelle que les scénarios basés sur l'IN encadrent la réalité industrielle, mais ne représentent pas la réalité.

Elisabeth BLATON demande si l'inventaire de référence a déjà été modifié.

Florence LIEBARD répond qu'il évolue à la marge selon l'avancement des études des producteurs.

⁵ ASTRID (*Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration*) est un projet de prototype de réacteur nucléaire français de quatrième génération de type réacteur à neutron rapide refroidi au sodium de 600 MWe, porté par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives dans les années 2010. Il aurait dû être construit sur le site nucléaire de Marcoule.

Marie-Line MEAUX s'interroge sur la prise en compte de l'inventaire de réserve dans la conception du centre.

Sébastien FARIN précise que ce sujet suscite beaucoup de questions et est régulièrement discutée, notamment au sein du CLIS.

Marie-Line MEAUX pense que ce type de projet a engendré d'ores et déjà de nombreuses études et expertises dont il serait intéressant de valoriser, dans un document, les acquis en matière de concertation. L'historique de la concertation est un élément indispensable aux réflexions du GT.

Sébastien FARIN précise que le document transmis portant sur le bilan de la concertation de l'ANDRA est finalisé. Une présentation des points intéressant le GT pourra être préparée.

Jean-Claude DELALONDE propose de conclure la réunion. La prochaine séance traitera des points laissés en suspens. Il remercie les participants pour leur présence et leurs échanges.

La séance est levée à 13 heures 15.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
CHATY Sylvie	DGEC/DE/SD4/4A
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – Pilote du groupe de travail
DUQUESNOY Thierry	CEA
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARSAL François	IRSN
MEAUX Marie-Line	CNDP
QUENTEL Julie	ANDRA
ROMARY Jean-Michel	Orano
SGUARIO Igor	ASN
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

Invités :

LIEBARD Florence	ANDRA
------------------	-------

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît	Secrétaire général HCTISN
BLATON Elisabeth	Secrétariat technique HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique HCTISN